

## PROCES VERBAL - SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le Jeudi 24 Novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois se sont réunis à la salle des fêtes de Montbellet.

Date de convocation : 17 Novembre 2022

Présents : M. BACHELET Robert (Le Villars), M. BELIGNÉ Philippe (La Truchère), M. CHARNAY Dominique (Burgy), M. CHARPY PUGET Gilles (Cruzille), M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé), Mme CLEMENT Patricia (Fleurville), M. COLIN Gérard (Tournus), M. CURTIL Sébastien (Uchizy), M. DESROCHES Patrick (Viré), Mme DREVET Marie-Thérèse (Montbellet), M. DUMONT Christian (Clessé), M. DUMONT Marc (Saint Albain), M. FARAMA Julien (Tournus), Mme GABRELLE Catherine (Royer), Mme HUSSON Marie-Claire (Montbellet), M. IOOS Xavier (Préty), M. JAILLET Stéphane (Saint Gengoux de Scissé), Mme LEFRONT Anne (Tournus), Mme MARTENS Anja (Tournus), M. PERRE Paul (Chardonnay), M. PERRET Guy (Plottes), M. PERRUSSET Henri (Farges les Mâcon), M. PETIT Gilles (Ozenay), M. PIN Jean-Paul (Tournus), Mme PRUDENT Emmanuelle (Viré), M. RAGUET Patrice (Grevilly), M. RAVOT Christophe (Tournus), Mme SIMOULIN Christine (Tournus), M. THIELLAND Gérard (Lacrost), M. VARIN René (Tournus), M. VEAU Bertrand (Tournus) délégués titulaires.

Excusés représentés : M. TALMEY Patrick (Martailly les Brancion) représenté par M. TOUZOT Frédéric (Martailly les Brancion)

Excusés ayant donné pouvoir : M. GALEA Guy (Lugny) pouvoir à M. PERRE Paul (Chardonnay), M. GOURLAND Philippe (Lugny) pouvoir à M. CHARNAY Dominique (Burgy), M. MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy) pouvoir à M. CURTIL Sébastien (Uchizy), Mme PAGEAUD Line (Tournus) pouvoir à M. FARAMA Julien (Tournus), Mme SAINT HILARY Gaëlle (Tournus) pouvoir à M. RAVOT Christophe (Tournus)

Excusés : M. BERGMANN Nicolas (La Chapelle sous Brancion), Mme MERMET Anne (Tournus), M. SANGOY Marc (Bissy la Mâconnaise),

Absent : M. MEULIEN Jean-Paul (Tournus),

Secrétaire de séance : M. FARAMA Julien (Tournus)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41

Membres en exercice : 41

Conseillers présents ou représentés : 37

Votants : 37

**M. Ravot salue les délégués communautaires et cède la parole à Mme Drevet qui est très heureuse d'accueillir le conseil. Commune rurale d'environ 2 000 hectares, la commune de Montbellet s'étend sur 13 hameaux et compte 850 habitants. Une dizaine d'exploitants agricoles sont installés sur la Commune. 85 élèves fréquentent l'école qui a connu une ouverture de classe lors de la dernière rentrée scolaire.**

**M. Julien Farama est désigné secrétaire de séance.**

**Le procès-verbal du Jeudi 20 Octobre 2022 est validé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **Administration**

#### **Rapporteur : Christophe RAVOT**

##### **1. Modification des tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage**

La compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » a été transférée de plein droit à la communauté de communes Mâconnais-Tournugeois au 1<sup>er</sup> Janvier 2017,

Les tarifs ont été fixés par délibération en date du 26 Janvier 2017, une régie de recettes et d'avances a été créée pour encaisser ces recettes.

D'importants travaux ont été réalisés sur l'aire d'accueil des gens du voyage depuis 2017, le montant de ces dépenses s'élève au total à 368 811.13 €, les principaux étant la réfection de l'assainissement pour 145 178 € et la réhabilitation de l'aire pour 200 901.60 €.

Les coûts des dépenses énergétiques vont connaître une augmentation conséquente. Les tarifs n'ont pas été modifiés au moins depuis 6 ans.

L'augmentation proposée fait suite à l'inflation, elle a pour objectif également d'amortir la hausse du coût de l'énergie. Le Président explique que l'aire aujourd'hui rénovée, attire de nombreux occupants, il a même été constaté un allongement de leur durée de séjour.

M. Perras demande si une indexation ne pourrait pas être mise en place, le Président y est favorable. Toutefois, pour l'heure, il est nécessaire de procéder à un rattrapage. M. Ravot répond à M. Dumont C que la volonté n'est pas de rapprocher les tarifs à ceux de la moyenne nationale mais de compenser le surcoût important qui est constaté. Parmi les mesures prises pour limiter les coûts de l'énergie, le Président indique que les phases d'éclairage ont été réduites sur l'aire d'accueil.

**Eu égard aux différents travaux réalisés et à la hausse des coûts de l'énergie, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés de fixer les tarifs des séjours appliqués sur l'aire d'accueil des gens du voyage à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 comme suit :**

- TARIF DES SEJOURS :

	Tarif		Tarif
Redevance de stationnement et par jour	2.50 €	Caution (restituée lors du départ si absence de dégradation ou dette)	60,00 €
Eau - le m3	3.30 €	Avance d'une semaine sur l'emplacement	16.80 €
Electricité - le kwh	0.14 €	Avance d'une semaine de consommation d'eau estimée	24.00 €
Forfait quotidien en cas de non fonctionnement des sous compteurs (comprend emplacement, eau, électricité)	9.00 €	Avance d'une semaine de consommation d'électricité estimée	19.20 €
		Avance sur séjour : une semaine	60.00 €

- TARIF DES DEGRADATIONS : (Tarifs non exhaustifs du matériel qui serait amené à être détérioré au sein de l'aire d'accueil des gens du voyage. Si un autre élément non listé était détérioré, la collectivité se réserve le droit d'en estimer le coût).

<b>BLOC SANITAIRE :</b>		<b>EMPLACEMENT :</b>	
Plomberie / intervention	75.00 €	Trou dans le sol	30.00 €
Tuyauterie / ml	60.00 €	Etendoir à linge	150.00 €
Pommeau de douche	50.00 €	Compteur eau / électricité	870.00 €
Chasse d'eau	200.00 €	Prise d'eau	110.00 €
Robinet évier	150.00 €	Tampon ou grille (EU-EP)	150.00€
Robinet extérieur	30.00 €	Branchement eau usée	2 100.00 €
Bac à douche	200.00 €	Trou dans les murs	150.00 €
Chauffe-eau	330.00 €		
Mitigeur douche	145.00 €	<b>ESPACES VERTS :</b>	
Remplacement du système de douche	350.00 €		
Raccord d'eau	30.00 €	Clôture rigide / ml	75.00 €
Bac à laver (évier)	250.00 €	Clôture grillagée / ml	40.00 €
Porcelaine WC à la turque ou cuvette	280.00 €	Claustras tressé 1.80X1.80	30.00 €
Porte	900.00 €	Claustras autoclave 1.80X1.80	60.00 €
Poignée de porte	30.00 €	Portillon	450.00 €
Arrêt de porte	20.00 €	Pelouse dégradée / m2	10.00 €
Serrure 3 points (complète avec poignée)	380.00 €	Arbre dégradé / U	100.00 €
Barillet	50.00 €	Arbuste dégradé / U	50.00 €

Loquet intérieur WC ou douche	25.00 €		
Prise électrique	50.00 €	<b>LIEUX COMMUNS :</b>	
Adaptateur électrique	30.00 €		
Interrupteur	50.00 €	Portail d'accès	4 500.00 €
Convecteur (hors gel)	75.00 €	Barrière bélier électrifiée	6 500.00 €
Chauffage de douche	150.00 €	Barrière accès	2 500.00 €
Eclairage bloc sanitaire	50.00 €	Panneau signalétique	300.00 €
Miroir	30.00 €	Plot de chicane	150.00 €
Porte manteau	25.00 €	Candélabre	2 600.00 €
Carreaux m2	25.00 €	Ampoule de candélabre	150.00 €
Brique verre	25.00 €	Poubelle détériorée	75.00 €
Graffiti, tag	40.00 €	Poubelle manquante	150.00 €
Grille d'aération	25.00 €	Extincteur	70.00 €
WC handicapé	450.00 €	Plot pour auvent	50.00 €
Evier, WC, bouchés anormalement	40.00 €		
Clé normale	15.00 €		
Clé sécurisée	65.00 €		
Auvent de toit	200.00 €		

#### **Personnel**

**Rapporteur : Patricia CLEMENT**

### **2. Suppression d'un poste d'Adjoint d'Animation et création d'un poste d'Auxiliaire de puériculture**

Un agent adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe affecté au Multi Accueil de Viré en tant qu'agent d'accompagnement éducatif petite enfance est détaché auprès de l'EHPAD de Viré depuis le 19/11/2020. Cet agent est remplacé par un agent contractuel en tant qu'auxiliaire de puériculture. L'agent détaché a demandé son intégration dans l'établissement d'accueil et a été radié des effectifs à compter du 01/07/2022.

Afin de poursuivre la continuité de service, il est proposé de créer un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale, à temps complet, et de le proposer à l'agent actuellement en poste.

Le poste créé sera pourvu par un agent qui travaille depuis de nombreuses années au Multi Accueil de Viré et qui donne entière satisfaction.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés de**

- **Supprimer un d'adjoint d'animation territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 01/01/2023,**
- **Créer un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet à compter du 01/01/2023, ouvert aux contractuels.**
- **modifier le tableau des effectifs en conséquence.**

#### **Enfance – Jeunesse**

**Rapporteur : Patricia CLEMENT**

### **3. Renouvellement de la convention avec le CLEM**

La Communauté de Communes conventionne depuis plusieurs années avec l'association « Centre de Loisirs Educatifs en Mâconnais » (CLEM) pour la mise en œuvre du dispositif « Viens » à destination des jeunes âgés de 12 à 17 ans.

Ce dispositif « Viens » fonctionne sur chaque période de vacances scolaires (2 semaines pour les petites vacances et 4 semaines l'été) sauf pour Noël.

Les animations proposées sont itinérantes et ont lieu dans les gymnases, salles des fêtes, city-stades... des Communes du Mâconnais-Tournugeois et de Laizé et Senozan (communes participant au dispositif). Une ou deux activités sont proposées par jour sur un même lieu. Des camps sont également proposés durant l'été.

Une permanence au Collège Victor Hugo de Lugny est effectuée chaque semaine pour rencontrer les jeunes et maintenir un lien avec eux tout au long de l'année.

Les objectifs sont de :

- rendre les adolescents acteurs de leurs temps de loisirs,
- valoriser l'implication des jeunes dans leur territoire de vie,
- développer la relation aux familles,
- favoriser la curiosité et la découverte culturelle, artistique et sportive,
- développer la communication.

La convention conclue en 2020 pour 3 ans se terminera au 31 Décembre 2022.

**bilan de l'activité 2020 à 2022 :**

Année	Montant subvention	Heures enfants	Nombre d'enfants différents
2020	29 076.98 €	2 416	98
2021	28 000.00 €	4 003	134
2022	21 000.00 € (subvention CAF de 6 443.22 € versée directement au CLEM )	4 540	125

Mme Clément et M. Ravot ont rencontré les représentants du CLEM qui ont présenté le bilan de l'année 2022. Les élus soulignent la qualité du travail réalisé en direction des adolescents. Le CLEM a présenté un bilan financier 2022 en déficit d'environ 13 000 €, cela est lié en particulier par la hausse des coûts de personnel. Afin de montrer la volonté de la Communauté de Communes de poursuivre le partenariat avec l'association, il est proposé de renouveler la convention pour une durée de 4 années à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023. La subvention accordée sera déterminée chaque année par délibération du conseil communautaire suite à la présentation du budget.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés de valider le renouvellement de la convention ci-jointe avec le Centre de Loisirs Educatifs en Mâconnais pour 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 jusqu'au 31 Décembre 2026 et d'autoriser le Président à la signer.**

#### **4. Renouvellement de la convention avec le CECL**

La Communauté de Communes conventionne depuis plusieurs années avec le CECL : Collectif pour l'Education, la Culture et les Loisirs situé à Viré qui propose à destination des enfants de 3 à 11 ans :

- **l'organisation de Centre de Loisirs** : accueil des enfants les mercredis et durant les vacances scolaires,
- **l'organisation de mini-séjours** : organise des camps,
- **l'organisation de clubs** : rendez-vous régulier pour un même groupe d'enfants pour pratiquer des activités sur un même thème,
- **des interventions en milieu scolaire** : interventions ponctuelles au sein des établissements scolaires dans le cadre de projets menés en partenariat.

Une convention pluriannuelle d'objectifs a été signée en 2020 pour une durée de 3 ans, elle prendra fin le 31 Décembre 2022.

Bilan 2020 à 2022 :

Année	Montant subvention	Nombre d'heures enfants
2020	65 000 €	28 572
2021	64 000 €	32 665
2022	49 000 € car Prestation de Service de la CAF versée directement au CECL	En attente information

Le montant de la subvention qui sera attribuée sera votée lors du prochain conseil communautaire. Il est proposé de renouveler pour un an la convention avec le CECL car l'association rencontre des difficultés financières. Le conseil d'administration est composé de jeunes mères de famille dont la gestion et les ressources humaines ne sont pas le métier, bénévoles, la responsabilité juridique qui leur incombe est très pesante. A cela s'ajoutent des problèmes financiers, la pérennité de l'association sera assez vite remise en cause. L'association se tourne vers la Communauté de Communes qui est le plus gros contributeur pour solliciter des aides financières. Le Président reconnaît le travail formidable accompli par le CECL, le service rendu aux familles est un réel besoin pour le territoire. Néanmoins, M. Ravot souhaiterait que la participation de la CCMT soit fonction de la fréquentation des enfants de l'intercommunalité. Le besoin du CECL comme celui du CLEM correspond aux heures enfants des communes extérieures, la problématique est que ces dernières ne veulent pas payer. Le Président a demandé aux associations de se mettre en rapport avec ces communes, elles n'ont eu que peu de retour. Au Sud, la compétence est exercée par les communes, certaines paient déjà au SIGALE alors que leurs enfants n'y vont pas. La contribution de la CCMT au CLEM s'élève à 75 % alors que la fréquentation des enfants avoisine les 55 %. Le Président est conscient de l'importance de conserver ces associations mais il déplore le recours systématique à la CCMT.

Le CECL a déjà prévu un déficit de 52 000 € en 2023 (ce chiffre ne tient pas compte de la participation de la CCMT). Mme Drevet ajoute que cette situation dure depuis longtemps. M. Ravot clôt ce point en précisant que des rencontres sont prévues entre les représentants des associations et les élus des communes extérieures. Il informe les délégués que pour le CECL, il est difficile de voir l'avenir au-delà d'une année.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés de valider le renouvellement de la convention ci-jointe avec l'association Collectif pour l'Education, la Culture et les Loisirs pour 1 an à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 et d'autoriser le Président à la signer.**

#### **Finances**

**Rapporteur : Guy PERRET**

#### **5. Fonds de concours en fonctionnement aux Communes**

Vu la délibération du Conseil en date du 18 Novembre 2021 approuvant le règlement d'attribution d'un fonds de concours destiné à contribuer aux frais de fonctionnement des équipements des Communes membres de l'intercommunalité modifié par délibération en date du 7 juillet 2022.

M. Perret rappelle que le fonds de concours en fonctionnement est un des deux éléments utilisé pour le reversement de fiscalité immobilière. Le Président fait remarquer les 18 % d'augmentation du montant des fonds de concours attribués aux communes par rapport à 2021.

**→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE de valider l'attribution des fonds de concours en fonctionnement au titre de l'année 2022 comme suit :**

Communes	FDC FMT communes 2022 (D = A + B - C)	Montant de dépenses subventionnable (E = D x 2)
BISSY LA MACONNAISE	1 695	3 390
BURGY	1 197	2 394
LA CHAPELLE SOUS BRANCION	2 379	4 757
CHARDONNAY	2 452	4 905
CLESSE	8 060	16 120
CRUZILLE	2 311	4 622
FARGES LES MACON	1 893	3 786
GREVILLY	578	1 156
LACROST	11 937	23 874
LUGNY	10 354	20 708
MARTAILLY LES BRANCION	2 341	4 681
MONTBELLET	7 156	14 312
OZENAY	3 133	6 266
PLOTTES	5 926	11 853
PRETY	6 850	13 701
ROYER	1 879	3 758
ST ALBAIN	6 106	12 213
ST GENGOUX DE SCISSE	5 326	10 651
TOURNUS	72 475	144 951
LA TRUCHERE	3 202	6 405
UCHIZY	10 511	21 022
LE VILLARS	3 341	6 681
VIRE	11 838	23 676
FLEURVILLE	5 334	10 669
<b>TOTAL</b>	<b>188 275</b>	<b>376 550</b>

## 6. Partage de la Taxe d'Aménagement

M. Ravot introduit le point sur le partage de la taxe d'aménagement. Depuis le 22 Novembre, le Sénat a enterré cette réforme. Le Président pose donc la question du maintien ou non du reversement aux communes qui redevient facultatif.

Mme Gabrelle a lu que le texte a été abrogé. Mme Drevet prend la parole pour exprimer son point de vue comme elle l'avait fait en réunion de bureau, la Communauté de Communes est autonome, elle tient également à l'indépendance des communes. Mme Drevet indique qu'elle n'avait pas entendu parler de cette loi avant son vote, elle est favorable au non-reversement pour l'année 2022.

M. Veau trouve la contribution des communes intéressante au travers des zones d'activité économique mais compte-tenu du peu de temps dont les élus et les agents ont disposé pour travailler sur ce dossier, il serait d'accord pour surseoir pour 2022. Selon lui, cette question pourrait être retravaillée pour l'année 2023 ce qui, en outre, permettrait aux communes qui le souhaitent d'augmenter leurs taux pour compenser l'éventuel reversement à la CCMT. Il pense que pour les ménages, cette taxe est indolore.

M. Béligné demande quel serait le montant que cela représenterait ? Le Président indique que ce montant s'élèverait à 100 000 € de taxe collectée par les communes dont un gros tiers pour la commune de Tournus. Le Président demande aux élus s'ils sont favorables au maintien du reversement pour 2022, aucun ne se prononce favorablement, ce point est donc ajourné.

## Environnement

### Rapporteur : Philippe BELIGNE

- Désignation des entreprises retenues pour le marché de collecte (PAV) et/ou de transport, et/ou de traitement des déchets issus des deux déchèteries situées sur le territoire de la CCMT, ainsi que le transport des ordures ménagères**

Par anticipation de la fin du marché de collecte des PAV et de transfert et traitement des déchets ménagers et assimilés qui s'achèvera le 31/12/2022, un marché public de fournitures et de service a été publié au BOAMP (le 22/09/2022) et JOUE (le 23/09/2022), sous la référence respective n° 888989 et n°2022/S184-519997.

Ce marché comprenait 6 Lots (mentionnés ci-dessous) et la date limite de réception des offres avait été fixée au 24/10/2022 à 12h00.

LOT N°1 - GESTION BAS DE QUAÏ /- DECHETTERIE de TOURNUS et TRANSPORT OM QUAÏ de TOURNUS	3 offres
LOT N°2 – DECHETTERIE PERONNE – GESTION BAS DE QUAÏ	3 offres
LOT N°3 – DECHETS MENAGERS DANGEREUX - DECHETTERIES PERONNE ET TOURNUS – GESTION HAUT DE QUAÏ	2 offres
LOT N°4- PAV FLUX EMBALLAGES (24 communes): COLLECTE DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES et TRANSPORT	1 offre
LOT N°5– P.A.V FLUX JOURNAUX, VERRE (12 communes zone SUD CCMT) : COLLECTE DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES et TRANSPORT	1 offre
LOT N°6– TRANSPORT DU VERRE collecté dans les PAV des 12 communes du NORD de la CCMT	1 offre

La Commission d'appel d'offre s'est réunie en deux temps :

Le 25/10/2022 à 17 h, pour procéder à l'ouverture des plis et d'analyse des candidatures.

Le 16/11/202 à 15 h, pour l'analyse des offres et se prononcer sur l'attribution des lots.

A l'issue de l'analyse réalisée et en application des critères de jugement prévus dans le cahier des charges (prix des prestations pondéré à hauteur de 60 %, valeur technique pondérée à hauteur de 40 %), il a été proposé de retenir les entreprises ayant obtenu la note la plus élevée.

**• LOT n°1 : GESTION BAS DE QUAÏ /- DECHETTERIE de TOURNUS et TRANSPORT OM QUAÏ de TOURNUS :**

➔ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE d'attribuer le LOT n°1 à la société Bourgogne recyclage pour l'ensemble des prestations énumérées ci-dessous, et moyennant les tarifs unitaires également mentionnés :

OFFRE déposée par : DOUBS RECYCLAGE						
Entreprise attributaire : société Bourgogne recyclage -Travoisy – 21200 RUFFEY LES BEAUNE						
LOT 1	quantité maxi annuelle	PRESTATION	Prix en €/Tonne		DEPENSE ANNUELLE ESTIMEE	
			HT	TTC	HT	TTC
BOIS EN MELANGE (TVA 5,5%)	3788	Transport	52,00 €	54,86 €		
		Traitement	48,00 €	50,64 €		
		<b>TOTAL</b>	<b>100,00 €</b>	<b>105,50 €</b>	<b>46 400,00 €</b>	<b>48 952,00 €</b>
ENCOMBRANT (TVA 5,5%)	464	Transport	50,00 €	52,75 €	29 750,00 €	31 386,25 €
GRAVAT (TVA 5,5%)	595	Transport	8,00 €	8,44 €		
		Traitement	15,00 €	15,83 €		
		<b>TOTAL</b>	<b>23,00 €</b>	<b>24,27 €</b>	<b>22 057,00 €</b>	<b>23 270,14 €</b>
ORDURES MENAGERES (TVA 10%)	959	Transport	24,00 €	26,40 €	90 912,00 €	100 003,20 €
PLATRE (TVA 5,5%)	173	Transport	55,00 €	58,03 €		
		Traitement	115,00 €	121,33 €		
		<b>TOTAL</b>	<b>170,00 €</b>	<b>179,36 €</b>	<b>29 410,00 €</b>	<b>31 027,55 €</b>
PNEUS (TVA 5,5%)	6	Transport	200,00 €	211,00 €		
		Traitement	200,00 €	211,00 €		
		<b>TOTAL</b>	<b>400,00 €</b>	<b>422,00 €</b>	<b>2 400,00 €</b>	<b>2 532,00 €</b>
VEGETAUX (TVA 5,5%)	763	Transport	39,00 €	41,15 €		
		Traitement	11,00 €	11,61 €		
		<b>TOTAL</b>	<b>50,00 €</b>	<b>52,76 €</b>	<b>38 150,00 €</b>	<b>40 248,25 €</b>
<b>TOTAL ESTIMATION DEPENSE LOT 1 POUR UNE ANNEE →</b>					<b>259 079,00 €</b>	<b>277 419,39 €</b>

**TOTAL ESTIMATION DEPENSE LOT 1 POUR DEUX ANNEE** (possibilité de renouveler le marché 1 fois, dans la limite de deux ans) →

**518 158,00 €**

**554 838,77 €**

Pour l'ensemble de ce lot et des flux de déchets concernés, les tarifs pratiqués pour ce nouveau marché vont générer une augmentation de **5,47 %** sur ce poste de dépense annuelle, par rapport au précédent marché, soit une dépense annuelle supplémentaire estimée à **14 393,22 € TTC**.

**• LOT n°2 : DECHETTERIE PERONNE – GESTION BAS DE QUAI :**

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés **DECIDE** de d'attribuer le **LOT n°2** à la société **EGT ENVIRONNEMENT** pour l'ensemble des prestations énumérées ci-dessous, et moyennant les tarifs unitaires également mentionnés :

OFFRE déposée par :		EGT ENVIRONNEMENT				
Entreprise attributaire :		EGT ENVIRONNEMENT - 31, route du plan d'eau, 01370 VAL -REVERMONT				
LOT 2	maxi annuelle	PRESTATION	Prix en €/Tonne		DEPENSE ANNUELLE ESTIMEE	
			HT	TTC	HT	TTC
BOIS EN MELANGE TVA 5,5%	266	Transport Traitement <b>TOTAL</b>	57,00 € 60,00 € <b>117,00 €</b>	60,135 € 63,30 € <b>123,435</b>	<b>31 122,00 €</b>	<b>32 833,71 €</b>
ENCOMBRANT TVA 5,5%	298	Transport	83,00 €	87,565 €	<b>24 734,00 €</b>	<b>26 094,37 €</b>
GRAVAT (TVA 5,5 %)	579	Transport Traitement <b>TOTAL</b>	12,00 € 15,00 € <b>27,00 €</b>	12,66 € 15,825 € <b>28,485 €</b>	<b>15 633,00 €</b>	<b>16 492,815 €</b>
PLATRE (TVA 5,5%)	117	Transport Traitement <b>TOTAL</b>	60,00 € 140,00 € <b>200,00 €</b>	63,30 € 147,70 € <b>211,00 €</b>	<b>23 400,00 €</b>	<b>24 687,00 €</b>
PNEUS (TVA 5,5%)	5	Transport Traitement <b>TOTAL</b>	250,00 € 500,00 € <b>750,00 €</b>	263,75 € 527,50 € <b>791,25 €</b>	<b>3 750,00 €</b>	<b>3 956,25 €</b>
VEGETAUX (TVA 5,5%)	472	Transport Traitement <b>TOTAL</b>	63,50 € 28,00 € <b>91,50 €</b>	67 € 29,54 € <b>96,5325 €</b>	<b>43 188,00 €</b>	<b>45 563,34 €</b>
CARTONS (TVA 5,5%)	120	Transport conditionnement <b>TOTAL</b>	108,00 € 25,00 € <b>133,00 €</b>	113,94 € 26,375 € <b>140,315 €</b>	<b>15 960,00 €</b>	<b>16 837,80 €</b>
<b>Recette valorisation - prix fixe</b>			<b>25,00 €</b>	<b>25,00</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>
<b>TOTAL ESTIMATION DEPENSE LOT 2 POUR UNE ANNEE</b> →					<b>157 787,00 €</b>	<b>166 465,29 €</b>
<b>TOTAL ESTIMATION DEPENSE LOT 2 POUR DEUX ANNEE</b> (possibilité de renouveler le marché 1 fois, dans la limite de deux ans) →					<b>315 574,00 €</b>	<b>332 930,57 €</b>

Pour l'ensemble de ce lot et des flux de déchets concernés, les tarifs pratiqués pour ce nouveau marché vont générer une augmentation de **18,48 %** sur ce poste de dépense annuelle, par rapport au précédent marché, soit une dépense annuelle supplémentaire estimée à **25 960,42 € TTC**.

**• LOT n°3 : DECHETS MENAGERS DANGEREUX - DECHETTERIES PERONNE ET TOURNUS – GESTION HAUT DE QUAI :**

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés **DECIDE** d'attribuer le **LOT n°3** à la **SAS EDIB 5 boulevard de beauregard, 21 600 LONGVIC**, pour l'ensemble des prestations énumérées ci-dessous, et moyennant les tarifs unitaires également mentionnés :

Offre déposée par EDIB	Quantité maxi annuelle	Quantité maxi annuelle	TOTAL quantité maxi	Prix unitaire		
	PERONNE	TOURNUS	2 déchetteries	HT	TVA	TTC
TRANSPORT	15,7994	27,4532	43,25	230,00 €	5,5%	242,65 €
ACIDES	0,2060	0,2010	0,41	1 200,00 €	10,0%	1 320,00 €
AEROSOLS	0,7896	1,0340	1,82	1 300,00 €	10,0%	1 430,00 €
BASES	0,0348	0,2136	0,25	1 200,00 €	10,0%	1 320,00 €
COMBURANTS	0,0220	0,2268	0,25	1 400,00 €	10,0%	1 540,00 €
EMBALLAGES VIDES SOUILLES	9,4836	12,7812	22,26	480,00 €	10,0%	528,00 €
FILTRES A HUILE	0,5850	0,3156	0,90	520,00 €	10,0%	572,00 €
PATEUX ET SOLIDES INFLAMMABLES	1,4904	4,0548	5,55	470,00 €	10,0%	517,00 €
PHYTOSANITAIRES	0,5520	0,7440	1,30	1 400,00 €	10,0%	1 540,00 €
PRODUITS à IDENTIFIER	1,2576	2,2188	3,48	1 800,00 €	10,0%	1 980,00 €
Radiographie	0,0740	0,0810	0,16	200,00 €	10,0%	220,00 €
SOLVANTS ET LIQUIDES INCINERABLES	1,3044	5,5824	6,89	520,00 €	10,0%	572,00 €
<b>TOTAL ESTIMATION DEPENSE LOT 1 POUR UNE ANNEE →</b>				<b>38 898,14 €</b>		<b>42 340,35 €</b>
<b>TOTAL ESTIMATION DEPENSE LOT 1 POUR DEUX ANNEE (possibilité de renouveler le marché 1 fois, dans la limite de deux ans) →</b>				<b>77 796,28 €</b>		<b>84 680,70 €</b>

Pour l'ensemble de ce lot et des flux de déchets concernés, les tarifs pratiqués pour ce nouveau marché vont générer une augmentation de **1,95 %** sur ce poste de dépense annuelle, par rapport au précédent marché, soit une dépense annuelle supplémentaire estimée à **810,09 € TTC**.

● **LOT n°4 : PAV FLUX EMBALLAGES (24 communes): COLLECTE DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES et TRANSPORT :**

➔ **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE d'attribuer le LOT n°4 à la société EGT ENVIRONNEMENT pour l'ensemble des prestations énumérées ci-dessous, et moyennant les tarifs unitaires également mentionnés :**

<b>OFFRE déposée par : EGT ENVIRONNEMENT</b>						
<b>Entreprise attributaire : EGT ENVIRONNEMENT - 31, route du plan d'eau, 01370 VAL -REVERMONT</b>						
<b>EMBALLAGES : Collecte des PAV des 24 communes et transport jusqu'au lieu de transfert</b>						
LOT 4 : TVA à 5,5%	quantité maxi	PRESTATION	Prix en €/Tonne		DEPENSE ANNUELLE ESTIMEE	
			HT	TTC	HT	TTC
Collecte PAV	500	collecte	305,00 €	321,775 €	152 500,00 €	160 887,500 €
Transport compris ente 36 km à 70 km		Transport	110,00 €	116,050 €	55 000,00 €	58 025,00 €
<b>EMBALLAGES : Mise à disposition d'une benne et transport jusqu'au lieu de transfert</b>						
LOT 4 : TVA à 5,5%	quantité maxi annuelle	PRESTATION	Prix en €/Tonne		DEPENSE ANNUELLE ESTIMEE	
			HT	TTC	HT	TTC
Transport compris ente 36 km à 70 km	60	Transport	155,00 €	163,525 €	9 300,00 €	9 811,50 €
<b>TOTAL ESTIMATION DEPENSE LOT 1 POUR UNE ANNEE →</b>					<b>216 800,00 €</b>	<b>228 724,00 €</b>
<b>renouveler le marché 1 fois, dans la limite de deux ans) →</b>					<b>433 600,00 €</b>	<b>457 448,00 €</b>

Pour l'ensemble de ce lot et des flux de déchets concernés, les tarifs pratiqués pour ce nouveau marché vont générer une augmentation de **4,48 %** sur ce poste de dépense annuelle, par rapport au précédent marché, soit une dépense annuelle supplémentaire estimée à **9 816,78 € TTC**.

● **LOT n°5 : P.A.V FLUX JOURNAUX, VERRE (12 communes zone SUD CCMT) : COLLECTE DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES et TRANSPORT :**

➔ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE d'attribuer le LOT n°5 à la société EGT ENVIRONNEMENT pour l'ensemble des prestations énumérées ci-dessous, et moyennant les tarifs unitaires également mentionnés :

<b>OFFRE déposée par : EGT ENVIRONNEMENT</b>						
<b>Entreprise attributaire : EGT ENVIRONNEMENT - 31, route du plan d'eau, 01370 VAL -REVERMONT</b>						
LOT 5 : TVA à 5,5%	maxi annuelle	PRESTATION	Prix en €/Tonne		DEPENSE ANNUELLE ESTIMEE	
			HT	TTC	HT	TTC
Collecte PAV journaux	132	collecte	157,00 €	165,635 €	20 724,00 €	21 863,820 €
Transport journaux		Transport	80,00 €	84,400 €	10 560,00 €	11 140,80 €
conditionnement		conditionnement	20,00 €	21,100 €	2 640,00 €	2 785,20 €
ACHAT -VALORISATION DES JOURNAUX	132	recette à prix fixe	50,00 €	50,00 €	6 600,00 €	6 600,00 €
<b>SOUS -TOTAL ESTIMATION DEPENSE LOT 5 FLUX JOURNAUX POUR UNE ANNEE →</b>					<b>33 924,00 €</b>	<b>35 789,82 €</b>
LOT 5 : TVA à 5,5%	maxi annuelle	PRESTATION	Prix en €/Tonne		DEPENSE ANNUELLE ESTIMEE	
			HT	TTC	HT	TTC
Collecte PAV verre	285	collecte	85,00 €	89,675 €	24 225,00 €	25 557,375 €
Transport verre		Transport				
<b>TOTAL ESTIMATION DEPENSE LOT 5 POUR UNE ANNEE →</b>					<b>58 149,00 €</b>	<b>61 347,20 €</b>
<i>renouveler le marché 1 fois, dans la limite de deux ans) →</i>					116 298,00 €	122 694,39 €

Pour l'ensemble de ce lot et des flux de déchets concernés, les tarifs pratiqués pour ce nouveau marché vont générer une augmentation de **33,20 %** sur ce poste de dépense annuelle, par rapport au précédent marché, soit une dépense annuelle supplémentaire estimée à **15 289,55 € TTC**.

● **LOT n°6 : TRANSPORT DU VERRE collecté dans les PAV des 12 communes du NORD de la CCMT :**

➔ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE d'attribuer le LOT n°6 à la société GACHON (pour l'ensemble des prestations énumérées ci-dessous, et moyennant les tarifs unitaires également mentionnés.

<b>OFFRE déposée par : MINERIS</b>						
<b>Entreprise attributaire : ETS GACHON SAS - Pré Raby - 21320 CREANCEY</b>						
LOT 5 : TVA à 5,5%	maxi annuelle	PRESTATION	Prix en €/Tonne		DEPENSE ANNUELLE ESTIMEE	
			HT	TTC	HT	TTC
Transport du verre de Tournus au centre de valorisation SOLOVER	550	transport	24,00 €	25,320 €	13 200,00 €	13 926,000 €
<b>TOTAL ESTIMATION DEPENSE LOT 5 POUR UNE ANNEE →</b>					<b>13 200,00 €</b>	<b>13 926,00 €</b>
<i>renouveler le marché 1 fois, dans la limite de deux ans) →</i>					26 400,00 €	27 852,00 €

Pour l'ensemble de ce lot, les tarifs pratiqués pour ce nouveau marché vont générer une augmentation de **23,08 %** sur ce poste de dépense annuelle, par rapport au précédent marché, soit une dépense annuelle supplémentaire estimée à **2 611,13 € TTC**.

M. Ravot ajoute que le montant total du marché représente une augmentation de 200 000 € par rapport au précédent marché. En 2 ans, la hausse est de 340 000 €, il souligne l'importance de trouver des recettes pour équilibrer ce budget.

Le périmètre de certaines collectes a évolué, les emballages des 24 communes seront notamment collectés par un prestataire alors qu'auparavant ceux du Tournugeois étaient collectés en régie. Une incohérence a été observée concernant ces coûts, la prestation pour 12 communes s'élève à 219 000 € alors qu'elle ce coût qui est estimé à 228 000 € pour les 24 communes.

La CCMT subit également des hausses liées au choix imposé par le transport des emballages au centre de Vesoul dans l'attente de celui de Torcy.

M. Perrusset demande quelle sera l'utilité du camion grue si les PAV ne sont plus collectés par la CCMT ? Il lui est répondu que cela ne concerne que les emballages, pour les journaux magazines et le verre, la collecte se fera toujours en régie.

M. Jaillet est stupéfait par le coût de traitement des végétaux dont la plus grosse partie concerne le transport. Selon lui, dépenser du gasoil et de l'énergie est un non-sens. Un groupe de travail dirigé par M. Petit a été créé pour réfléchir à ce sujet. M. Petit rappelle que des questionnaires ont été adressés à chaque commune pour connaître leurs pratiques et besoins. Un broyeur à végétaux (de grosse taille) a été commandé, il devrait être livré en début d'année 2023. Il pourra être mis à disposition des communes, des formations seront proposées pour les agents communaux. M. Perrusset indique qu'il a un stock important de branches et troncs dans sa commune.

Le Président évoque les déchets du bâtiment pour lesquels des REP (Responsabilité Elargie du Producteur) se développent.

### 8. Attribution de la prestation de transport et de valorisation de la ferraille collectée en déchetterie

Par anticipation de la fin du marché de collecte des PAV et de transfert et traitement des déchets ménagers et assimilés qui s'achèvera le 31/12/2022, la CCMT a procédé à une simple consultation de 4 prestataires, pour la valorisation de la ferraille issue du tri des déchets collectés en déchetterie.

Le cahier des charges transmis à chaque entreprise, relatif à la proposition d'achat sollicitée pour la ferraille, comprenait également la mise à disposition de bennes pour la collecte sur les deux déchetteries, le transport et la valorisation de ce matériaux.

Quatre offres ont été transmises dans les délais sollicités.

A l'issue d'une analyse comparative de chacune de ces offres, il est proposé de retenir celle qui est la plus avantageuse financièrement pour la CCMT : l'établissement DERICHEBOURG, 45 route de Saint Bonnet de Mure, 69 780 Saint Pierre de Chandrieu.

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés **DECIDE**

- d'attribuer la prestation de transport et valorisation de la ferraille collectée en déchetterie à l'Entreprise DERICHEBOURG située à Saint Pierre de Chandrieu moyennant les tarifs proposés ci-dessous :

DECHETTERIE DE TOURNUS	Tonnage annuel	TTC	Total annuel estimé
DEPENSE MISE A DISPOSITION DE LA BENNE ET TRANSPORT	155	29,54 €	4 578,70 €
RECETTE ACHAT ET VALORISATION : Prix net, déduction faite de tous frais de tri ou conditionnement / Prix fixe en € par Tonne entrante		95,00 €	14 725,00 €

DECHETTERIE DE PERONNE	Tonnage annuel	TTC	Total annuel estimé
DEPENSE MISE A DISPOSITION DE LA BENNE ET TRANSPORT	81,82	26,38 €	2 158,41 €

RECETTE ACHAT ET VALORISATION : Prix net, déduction faite de tous frais de tri ou conditionnement / Prix fixe en € par Tonne entrante		95,00 €	7 772,90 €
---	--	---------	------------

- d'autoriser le Président à signer le contrat de reprise avec l'entreprise Derichebourg qui débutera le 1<sup>er</sup> Janvier 2023 pour une durée de 1 an renouvelable deux fois maximum.

#### Questions et informations diverses

- Les courriers à destination des administrés concernant l'extension des consignes de tri sont en cours de transmission aux communes.
- Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) : la convention territoriale globale avait mis en avant le besoin de créer un LAEP. Ce lieu est ouvert tous les mardis matins pour les familles, la Mairie de Tournus met à disposition gratuitement les locaux de la ludothèque adapté pour l'accueil des enfants.
- Remplacement Amélie Bernard : Joana Bogaert succède à Amélie Bernard, elle assure les fonctions de communication et interviendra en support du service environnement,
- Remplacement poste Environnement Administratif : d'un commun accord, le contrat de Marie-Claire PINSON n'a pas été renouvelé, le recrutement d'un(e) remplaçant(e) est en cours,
- Détours en Tournugeois : le Galpon invite les communes intéressées pour accueillir le festival « Détours en Tournugeois » le dimanche 27 août à se faire connaître,
- Règlement petits équipements sportifs : un règlement pour le financement des petits équipements sportifs a été validé en conseil communautaire. Depuis son instauration, de nombreuses demandes ont été formulées. La somme de 40 000 € a été portée au budget 2022, cette enveloppe est semblait-il insuffisante au regard du nombre de demandes et de l'état de vétusté des équipements. M. Farama rappelle que l'entretien des petits équipements est assuré par la Communauté de Communes.

Mme Drevet remercie le personnel de la CCMT pour leur réactivité suite au saccage qui a eu lieu sur les équipements de Montbellet.

La séance est levée à 20 h.

Le Président  
Christophe RAVOT



Le secrétaire de séance  
Julien FARAMA